

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : 0%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Il réalisera des investissements durables ayant un objectif social : 90%

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 0% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Quel est l'objectif d'investissement durable de ce produit ?

PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES a pour objectif d'investir en actions dans l'univers de la santé humaine, végétale et animale. A cette fin, le fonds a notamment défini les sous-thématiques d'investissement suivantes : (i) pharmacie, (ii) biotechnologies, (iii) équipements, (iv) outils et services, (v) et systèmes de prise en charge des patients.

Dans le cadre de sa gestion, PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Les caractéristiques environnementales et sociales de chaque émetteur constituant l'univers d'investissement de PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES sont évaluées par l'Equipe de gestion, en s'appuyant sur la base de données fournie par MSCI, afin de déterminer une note extra financière à cet univers. L'univers d'investissement est composé d'environ 1000 actions internationales appartenant au secteur de la santé. Selon la même méthodologie, une note extra-financière est également attribuée au fonds PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES. L'Equipe de gestion s'engage à s'assurer en permanence que la note extra-financière du fonds soit à tout moment supérieure à celle de son univers d'investissement.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ?**

PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES pourra partiellement réaliser des investissements durables que la société de gestion définit comme toute activité dont au moins 25% du chiffre d'affaires :

- contribue aux 17 Objectifs de Développement Durable tels que définis par l'ONU (ODD) ; et/ou
- est aligné à la taxinomie et participant ainsi à l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution, et/ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Pour déterminer la note extra-financière de PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES et de son univers, les indicateurs suivants sont utilisés : (i) changements climatiques, (ii) ressources naturelles, (iii) pollution et déchets, (iv) défis environnementaux, (v) ressources humaines, (vi) responsabilité du produit, (vii) rôle des parties prenantes et (viii) défis sociaux. PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES s'engage à surperformer la note extra-financière de son univers d'investissement.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti- corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES s'engage à reporter sur les 14 indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans le cadre de sa gestion tel que prévu dans le tableau 1 de l'annexe 1 des RTS SFDR ainsi que sur les deux indicateurs optionnels suivant : (i) exposition à des zones de stress hydrique élevé et (ii) absence de politique en matière de droits de l'homme. Comme exposé précédemment, le fonds suit plus particulièrement l'indicateur de l'intensité carbone.

Pour plus d'informations, Montpensier Arbevel a élaboré une politique de prise en compte des risques de durabilité et des principales incidences négatives disponible sur notre site internet www.montpensier-arbevel.com.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES reporte sur l'adhésion des sociétés en portefeuille au Pacte Mondial («UN Global Compact »). La politique interne sur la gestion des controverses prévoit que les violations relatives à ces principes directeurs peuvent provoquer l'exclusion normative des sociétés. Cette politique est disponible sur notre site www.montpensier-arbevel.com.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?



Oui, la société de gestion prend en compte tous les Principaux Impacts Négatifs obligatoires applicables à la stratégie de PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES et s'appuie sur une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles), d'intégration de l'analyse ESG dans le processus d'investissement, d'approches d'engagement et de vote.



Non



Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES repose sur une sélection rigoureuse d'actions, de toutes capitalisations, issues du secteur d'activité de la santé.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

● **Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?**

Le gérant s'engage à avoir une note extra-financière moyenne de son fonds supérieur à celle de son univers d'investissement, sur la base des notes MSCI repondérées par l'Equipe de gestion selon la politique interne. La stratégie d'investissement du fonds est également contrainte par (i) des exclusions normatives, sectorielles et géographiques détaillées dans la politique d'exclusion et (ii) la gestion des controverses susceptibles d'exclure temporairement ou définitivement un émetteur des valeurs éligibles en portefeuilles.

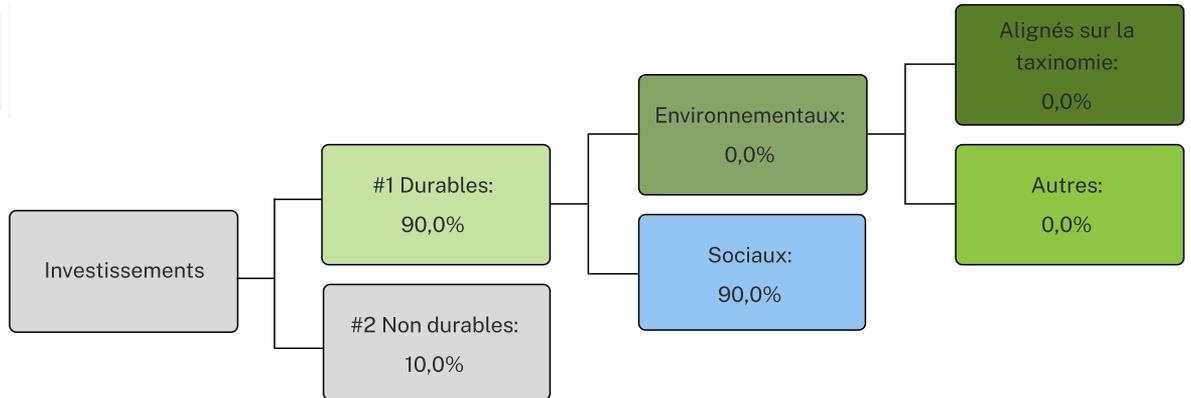
● **Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?**

Les pratiques de bonne gouvernance des émetteurs constituant l'univers d'investissement de PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES sont intégrées à l'analyse extra-financière des émetteurs. L'évaluation de la performance extra-financière des émetteurs en matière de gouvernance s'appuie notamment sur les indicateurs suivants : (i) la gouvernance d'entreprise, (ii) l'éthique d'entreprise, (iii) la politique de transparence fiscale. Par ailleurs, lors de l'établissement de la note extra-financière des émetteurs, lesdits indicateurs de gouvernance sont surpondérés à 50% de la note globale eu égard à l'importance accordée à la qualité des structures de direction des émetteurs.



Quelle est l'allocation des actifs et la part minimale d'investissements durables ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie #1A Durables couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux. La catégorie #2 Non durables inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?**

L'utilisation de produits dérivés dans le cadre de la gestion de PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES ne permet pas d'atteindre l'objectif d'investissement durable.



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE ?**

- Oui
 - Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faibles teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***

Chiffre d'affaires	0,0%
CapEx	0,0%
OpEx	0,0%

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

Chiffre d'affaires	0,0%
CapEx	0,0%
OpEx	0,0%



Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES ne s'engage pas sur une proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES ne s'engage pas sur une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif social ?

PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES ne s'engage pas sur une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif social.



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non durables » sont :

- les investissements ne répondant pas à la définition d'investissement durable de la société de gestion ;
- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;
- les OPC monétaires ;
- les instruments dérivés.



Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour atteindre l'objectif d'investissement durable ?

PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES n'utilise pas d'indice de référence aligné sur l'objectif d'investissement durable qu'il promet.



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet de la société de gestion www.montpensier-arbevel.com.